

COLORATION DE FACADES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU les demandes de subventions reçues en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « commerce et artisanat - urbanisme règlementaire » en date du 26 juin 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder la subvention suivante :

- **240 €** à Madame Isabelle DAVID qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce situé 27, rue Louis Pasteur pour un montant de 800 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 6 juillet 2017.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.....
Et de la publication, le.....
Fait à Landivisiau, le.....
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL